

DOC EN POCHE

REGARD D'EXPERT

Les grands textes internationaux des droits de l'homme

Textes présentés par
Emmanuel Decaux

2^e ÉDITION

 La
documentation
Française 

Sommaire

Préface.....	5
Avant-propos.....	7
EN OUVERTURE	
LES GRANDS TEXTES CONSTITUTIONNELS FRANÇAIS.....	13
PARTIE I	
LES TEXTES INTERNATIONAUX.....	25
Chapitre 1	
La «Charte internationale des droits de l'homme».....	27
Chapitre 2	
La lutte contre les discriminations et la protection des groupes vulnérables.....	103
Chapitre 3	
La prévention et la répression des crimes internationaux.....	341
Chapitre 4	
Les nouvelles perspectives.....	435
PARTIE II	
LES TEXTES EUROPÉENS.....	539
Chapitre 1	
Le Conseil de l'Europe.....	541
Chapitre 2	
L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).....	775
Chapitre 3	
L'Union européenne.....	811
Table des matières.....	839

Préface

Les droits de l'homme sont comme l'air que l'on respire, c'est quand ils nous manquent qu'on découvre leur rôle essentiel. La pandémie de la Covid-19 nous rappelle non seulement l'importance du droit à la santé pour tous, mais aussi la simple place de la liberté d'aller et venir. Face aux violations des droits fondamentaux, à travers le monde, qu'il s'agisse des droits civils et politiques ou des droits économiques, sociaux et culturels, face aux dénonciations du « droits-de-l'hommeisme » dans un pays qui a proclamé la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, il importe de revenir à l'essentiel. Les droits de l'homme sont universels et indivisibles, valables pour tous, sans discrimination aucune, dans un équilibre de droits et de responsabilités qui transcendent les revendications catégorielles et les relativismes culturels.

Trop souvent les débats publics négligent ce retour aux sources, qui donne sa pleine place aux textes juridiques, durement négociés mais traduisant une recherche de consensus, dépassant les particularismes. C'est le cas du « système des Nations unies », mis en place depuis 1945, par réaction aux horreurs de la dernière guerre mondiale. L'affirmation de la dignité de la personne humaine et de l'égalité souveraineté des États devient le fondement d'un ordre international au service « de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ». Cet idéal commun, né de la Charte des Nations unies de 1945 et de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, peut être bafoué par les totalitarismes qui asservissent la personne humaine ; il peut être dénaturé par l'affirmation de « valeurs traditionnelles » ou de lois religieuses qui nient la liberté individuelle ; il peut être démenti par la définition sélective d'un « droit d'ingérence » se traduisant par des aventures militaires. Les principes de la Charte n'en demeurent pas moins le socle de tout le droit international des droits de l'homme, aussi bien dans le cadre universel des Nations unies que dans

les systèmes régionaux qui ont été développés en Europe, en Amérique latine ou en Afrique.

C'est assez dire qu'une lecture ou une relecture des documents de base, et notamment des traités qui engagent la France comme les États membres de l'Union européenne, s'impose pour dépasser les démissions, les révisionnismes et les négationnismes, en retrouvant la densité, la continuité et la cohérence de textes juridiques, élaborés dans des temps difficiles, qui constituent un corpus de référence à l'échelle universelle. Faute de quoi, la fragmentation du droit international et la surenchère du « choc des civilisations » nous ramèneraient à un état de nature où « l'homme est un loup pour l'homme ». On parle beaucoup de « pacte mondial », pour répondre aux défis globaux et mobiliser les différents protagonistes, mais il ne faudrait pas oublier que les droits de l'homme constituent déjà par eux-mêmes le nouveau « contrat social » de la communauté internationale dans son ensemble, un « minimum vital » fondé sur la décence, la réciprocité et la solidarité.

En ces temps de crises et de polémiques, le recueil des grands textes internationaux relatifs aux droits de l'homme n'est pas seulement un instrument de travail, destiné aux spécialistes, c'est également une boussole pour tous les citoyens, soucieux d'un retour à l'essentiel, situant les principes fondamentaux dans le temps et l'espace. « La paix c'est la durée du droit », disait Léon Bourgeois¹. Plus que des références, il importe de retrouver des perspectives.

Emmanuel Decaux

1. Léon Bourgeois, ancien ministre des Affaires étrangères, président du premier Conseil de la Société des Nations et prix Nobel de la Paix en 1920.